ABFG Conseil
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 773 Route de la Croix du Ban
69290 Pollionnay
812 472 108 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 01/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le premier septembre
À dix-huit heures,

Monsieur Florent GIBERT,
demeurant 773 Route de la Croix du Ban - 69290 Pollionnay,

Agissant en qualité de Gérant associé unique de la société **ABFG Conseil**,

a pris les décisions suivantes :

- Extension de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Démission de la gérance,
- Nomination d'une nouvelle gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'associé unique décide d'étendre l'objet social de la société, à compter de ce jour, aux activités suivantes, qui deviennent les activités principales de la société :

- L'acquisition, la prise de participation et la gestion de parts sociales, actions et valeurs mobilières dans toute société civile ou commerciale ;

- La mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

- L'assistance financière, administrative, comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens ;

- Tous conseils, prestations de services, accompagnement, coaching et incubation de projets entrepreneuriaux et/ou sportifs.

L'associé unique précise que la Société continue d'exercer les activités suivantes, telles que figurant actuellement dans ses statuts :

- Le conseil en systèmes et logiciels informatiques ;

- Toute prestation de service de mise en place de progiciels de gestion de type ERP et tous les services associés à l'utilisation de ces outils ;

- Le conseil en organisation, en développement commercial et en stratégie pour les entreprises évoluant dans le secteur d'activité de l'informatique de gestion.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

Article 2 - OBJET

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- Le conseil en systèmes et logiciels informatiques ;

- Toute prestation de service de mise en place de progiciels de gestion de type ERP et tous les services associés à l'utilisation de ces outils ;

- Le conseil en organisation, en développement commercial et en stratégie pour les entreprises évoluant dans le secteur d'activité de l'informatique de gestion ;

- L'acquisition, la prise de participation et la gestion de parts sociales, actions et valeurs mobilières dans toute société civile ou commerciale ;

- La mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

- L'assistance financière, administrative, comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens ;

- Tous conseils, prestations de services, accompagnement, coaching et incubation de projets entrepreneuriaux et/ou sportifs.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société, à compter de ce jour, du 773 Route de la Croix du Ban - 69290 Pollionnay au 2 Impasse de la Livrée - 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 2 Impasse de la Livrée - 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Le reste de l'article reste inchangé.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique prend acte de la décision de **Monsieur Florent GIBERT** de démissionner de ses fonctions de Gérant et ce, avec effet à compter de ce jour.

L'associé unique décide de nommer, en qualité de Gérante de la société, avec effet à compter de ce jour :

Madame Aurélie GIBERT, née PERRICHON
née le 23 janvier 1980 à Oullins (69)
de nationalité française
demeurant 2 Impasse de la Livrée - 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 12 des statuts :

Article 12 - DÉSIGNATION DE LA GÉRANCE

Le Gérant de la Société, nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée, est :

Madame Aurélie GIBERT, née PERRICHON
née le 23 janvier 1980 à Oullins (69)
de nationalité française
demeurant 2 Impasse de la Livrée - 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Florent GIBERT

